

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU DOUBS

PROCES VERBAL
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2024

De la commune d'ANTEUIL

<u>Nombre de conseillers :</u> - en exercice : 13 - présents : 11 - votants : 11 - absents : 02 - procurations : 00	<u>Date de convocation :</u> 03/10/2024 <u>Date d'affichage :</u> 10/10/2024
---	---

L'an deux mille vingt-quatre, le onze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard JOUILLEROT, Maire.

Etaient présents : Gérard JOUILLEROT, Marcel SALLES, Gilles PETIT, Magali SCHNEIDER, Claude INVERNIZZI, Martial VAUTHERIN, Méline BONDENET, Julia ROBERT, Romain PRETET Jean-Paul VAUTHERIN, Jérôme VIVOT

Absents excusés : Jérôme GUENOT, Florence SUZANNE.

Julia ROBERT a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° : 44/2024

OBJET : Etat d'assiette des coupes 2025 – Programme ONF

Section Anteuil :

Parcelle 1 en contrat petits bois résineux
Parcelles 2, 35 et 36 en bloc et sur pied
Parcelles 3 et 4 reportées en 2026 – cause : étalement de récolte
Parcelles 24 et 24 reportées en 2026 – cause : Excédent d'affouage

Section Glainans :

Parcelles 111, 112 et 113 en bloc et sur pied
Parcelle 115 en vente groupée par contrats petits bois

Section Tournedoiz :

Parcelles 220 et 2021 en futaies affouagères, exploitées en 2025.

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 45/2024

OBJET : Validation Règlement Eau Assainissement régie CC2VV

Le Conseil d'Exploitation de la Régie communautaire a élaboré un règlement fixant les règles de répartition entre la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes, les communes concernées et les administrés sur les thèmes ci-dessous ainsi que divers cas particuliers en lien avec la gestion de l'eau et de l'assainissement :

1. Extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement
2. Modification des équipements en cas de changement de destination ou création d'un bâtiment et extensions zones
3. Alimentation en eau habitations isolées
4. Lotissements privés et communaux
5. Projets d'aménagements communaux
 - Diagnostic et travaux sur les réseaux avant travaux d'aménagement
 - Remise à niveau des ouvrages avant reprise de voirie
6. Défense incendie
7. Réseaux et ouvrages de collecte partagés des eaux usées et pluviales
 - Réseaux unitaires
 - Ouvrage de gestion et traitement des eaux de débordements de réseaux unitaires
 - Bassin d'orage
 - Déversoirs orage
 - Dessableurs sur le réseau
 - Grilles avaloirs

8. Divers

- Servitudes
- Dévoiement conduite AEP EU
- Levé topo des branchements privés
- Contrôle de raccordement EU suite à construction neuve
- Fossés de rejet STEP (hors ZRV)

Il est précisé que ce document est un premier jet et qu'il sera amené à évoluer, si besoin, après 6 mois ou 1 an de vie.

L'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Ne valide pas le règlement de fonctionnement « CC2VV, communes, usagers » de la Régie communautaire (joint à la présente délibération)

- Charge le maire d'en avvertir les services de la CC2VV

Vote : Pour : 2

Contre : 8

Abstention : 1

Délibération n° : 46/2024

OBJET : Vente de l'ancien prieuré – Demande de sa désaffectation

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical du SIVU du Prieuré a décidé de mettre en vente l'ancien prieuré situé sur le territoire de Lanthenans. En effet, les communes propriétaires de ce bâtiment, à savoir Anteuil, Hyémondans, Lanthenans et Sourans, ne disposent pas des ressources financières nécessaires pour assurer son entretien et sa restauration.

Le Maire rappelle à l'assemblée les démarches déjà effectuées :

- Avis du Domaine sur la valeur vénale en 2023 : 187 000 €,
- Par mail du 2 novembre 2023, la DRAC a confirmé que cet ancien prieuré n'est pas protégé au titre des monuments historiques,
- Par mail du 30 janvier 2024, le diocèse a confirmé sa désacralisation,
- Un diagnostic technique a été réalisé par la SAS ROGNON DIAGNOSTIC le 28 mai 2024.

Le Maire sollicite l'avis de l'assemblée sur la désaffectation du prieuré en vue de sa mise en vente.

Après l'exposé du Maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la désaffectation du prieuré en vue de sa vente et demande à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté correspondant.

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 47/2024

OBJET : Subvention CAP25 réservoir Tournedo

Dans le cadre d'une demande de subvention, il est indispensable que le maître d'ouvrage fournisse à l'appui de sa sollicitation une délibération de l'organe délibérant comportant les mentions suivantes :

A la vue des travaux envisagés à savoir la rénovation du Lavoir à Tournedo pour un montant estimé de 29 313,50 € HT.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire :

- s'engage à réaliser et à financer des travaux de rénovation du lavoir, dont le montant estimé s'élève à 29 313,50 € HT.

- se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :
 - o subvention : Département C@P 25 8 794,05 €
 - o subvention : autres 1 000 €
 - o fonds libres : 19 519,45 €

- sollicite en conséquence le soutien financier du Département à hauteur de : 8 794,05 €

- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de subvention,

- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Cette délibération annule et remplace délibération N° 23/2024 du 26 avril 2024.

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 48/2024

OBJET : Attribution baux communaux

Monsieur le Maire présente au Conseil un nouveau bail entre la commune et un particulier, à savoir :

- Monsieur DENNER Christophe – Parcelle 272 B 243 d'une contenance de 15a30ca à Glainans, soit un fermage annuel de 20.46 € (Vingt euros et quarante-six centimes)

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 49/2024

OBJET : Annulation réservation de salle

Monsieur le Maire informe le conseil que la salle de la communication avait été réservée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du Pays de Clerval pour le 26 octobre 2024.

Le Président de l'Amicale a demandé l'annulation de cette réservation.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- Accepte cette annulation
- Charge le maire de faire procéder au remboursement de la réservation d'un montant de 250 € versé par l'Amicale des sapeurs-pompiers.

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 50/2024

OBJET : Création de poste

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le départ par voie de mutation de l'adjoint administratif Principal 2^{ème} classe, il y a lieu de créer 1 emploi d'Adjoint Administratif à compter du 1^{er} novembre 2024 en lieu et place de l'ancien emploi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- la création d'un emploi d'adjoint administratif, permanent à temps non complet à raison de 22 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 11 octobre 2024

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif territoriaux

Grade : Adjoint Administratif

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 2

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 51/2024

OBJET : Vente terrain 568 B 298 430

La demande émane de Madame VAUTHERIN - SOLBACH Marianne de Tournedoze, portant sur l'acquisition de la parcelle 568B298 d'une contenance de **1a 32ca** et **0a 78ca** pris sur la parcelle 568 B 430.

Lors de la séance du 21 Mai 2021, le conseil municipal a délibéré pour la vente de la Mairie de TOURNEDOZ à Madame VAUTHERIN- SOLBACH.

Par délibération n°42/2021 en date du 27 septembre 2021, afin de ne pas retarder la réalisation des travaux de rénovation, le conseil municipal c'était engagé sur l'honneur de céder, environ 2a12 estimés, ceci avant la procédure officielle de l'acte de vente.

Le coût pour l'acquisition d'aisance serait de 6 € le m² comme existant actuellement.

Après délibération, le conseil municipal

- s'engage à céder la parcelle B298 d'une contenance de 1a 32ca et 0a78ca pris sur la parcelle B430.

- Fixe le prix de vente à 6 €/le m²

Les frais de bornage et frais de notaire restant à la charge de Madame VAUTHERIN-SOLBACH Marianne.

Cette délibération annule et remplace délibération N° 26/2024 du 26 avril 2024. (Erreur sur la contenance cadastrée : 0a80ca ald 0a78ca)

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 52/2024

OBJET : Demande de subvention

► **L'Association ADMR de Pays de Clerval** demande une subvention pour leur association. Une subvention de 350 € est accordée à l'association.

Pour 9

Contre 0

Abstentions 2

► **L'HARMONIE de Pays de Clerval** demande une subvention pour leur association. Une subvention de 250 € est accordée à l'association.

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

► **L'Association des Donneurs de Sang du Pays de Clerval** demande une subvention pour leur association.

Une subvention de 300 € est accordée à l'association.

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 53/2024

OBJET : Tarification salle de la communication

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'augmenter les tarifs de la salle de communication pour les extérieurs, à compter de novembre 2024.

Base de Location	Tarifs pour les locaux	Tarifs pour les extérieurs	Observations
Week-end avec cuisine	210 euros	600 euros	Gaz + électricité payants Eau gratuite
Week-end sans cuisine	210 euros	450 euros	Electricité payante Eau gratuite
A la journée	140 euros	250 euros	

- ✓ **Caution réservation salle : 1000 euros.** **Caution ménage : 150 euros**
- ✓ **Le matériel sono et vidéo est à la disposition de tous les locataires.**
- **Gaz : 3.00 euros/m³** **Electricité : 0.20 euros/Kwh**

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Informations et questions diverses

► Proposition d'achat de parcelles boisées succession Sauge Bernard ;

Parcelles B74, C61 et ZH 9. Suite au retour d'information de la commission bois, le conseil municipal se prononce pour l'acquisition des parcelles B74 d'une contenance de 32a80 et la parcelle C61 d'une contenance de 19a60. Délibération au prochain conseil.

<i>DCM n° 44/2024</i>	État d'assiettes 2025 – Programme de travaux 2025
<i>DCM n° 45/2024</i>	Validation règlement eau assainissement régie cc2vv
<i>DCM n° 46/2024</i>	Vente de l'ancien prieuré – demande de sa désaffectation
<i>DCM n° 47/2024</i>	Subvention c@p 25 réservoir Tournedoze
<i>DCM n° 48/2024</i>	Attribution communaux
<i>DCM n° 49/2024</i>	Annulation de réservation de salle
<i>DCM n° 50/2024</i>	Création de poste
<i>DCM n° 51/2024</i>	Vente terrain 568 B 298 430
<i>DCM n° 52/2024</i>	Subventions
<i>DCM n° 53/2024</i>	Tarification de salle de la communication

Noms	Signatures
JOUILLEROT Gérard (Président)	
Julia ROBERT (Secrétaire)	